

# CALEBASSE

Le magazine de bord d' ASKY



ASKY Inflight magazine

## Tarifs

|   |   |
|---|---|
| Pleine page (2)                         | <input type="checkbox"/> 3 800,00 Euros<br>2 500 000 FCFA |
| 2e/3e de couv                           | <input type="checkbox"/> 5 000,00 Euros<br>3 300 000 FCFA |
| 4e de couv                              | <input type="checkbox"/> 5 600,00 Euros<br>3 800 000 FCFA |
| Double page (1)<br>(et publi-reportage) | <input type="checkbox"/> 6 200,00 Euros<br>4 000 000 FCFA |
| Demi-page (3)<br>(210x140 mm)           | <input type="checkbox"/> 2 400,00 Euros<br>1 600 000 FCFA |

### Remises :

2 numéros consécutifs : - 5%

3 numéros consécutifs : -10%

6 numéros consécutifs : - 15%

Remise agence : - 15%

Couplages multimagazines : sur devis

### Dates de bouclage

fev/mars : 15/01

avr/mai : 15/03

juin/juill : 15/05

août/sept : 15/07

oct/nov : 15/09

dec/jan : 15/11

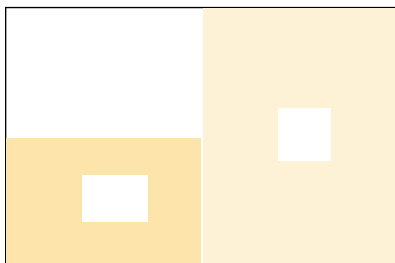
### Forfait frais techniques

· Intervention sur fichier

100 000 FCFA

· Creation d'annonce

350 000 FCFA



Caractéristiques techniques : Format pleine page : 210 x 265 mm, fond perdu 5 mm, trame 150 mm - 1/2 page : 195 x130 mm - Les annonces doivent nous être livrées en numérique aux bons formats de page, accompagnées d'une épreuve de contrôle. Toute intervention sur les annonces entraînera des frais techniques.

## Ordre d'insertion

Date \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_

Société / Organisation \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Format choisi : \_\_\_\_\_

Nombre de parutions : \_\_\_\_\_

Montant : \_\_\_\_\_

TVA : \_\_\_\_\_

Autres taxes : \_\_\_\_\_

Montant Total : \_\_\_\_\_

Veuillez trouver ci-joint les éléments techniques

ainsi que 50% du montant de la commande

Signature et Cachet de la société \_\_\_\_\_

(Déclare avoir pris connaissance des conditions générales. "Lu et approuvé")

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute insertion implique l'envoi d'un exemplaire de notre ouvrage à titre de justificatif à la parution. La mise en page des publicités est faite à partir des éléments fournis par l'annonceur lors de la signature de l'ordre d'insertion ou à la date fixée ci-dessus. Passée cette date l'éditeur utilisera les éléments en sa possession sans qu'aucune réclamation de la part de l'annonceur puisse être prise en considération. En aucun cas l'éditeur ne pourra être tenu responsable si le client n'a pas précisé sa couleur sur le bon de commande. L'impression sera réalisée en quadrichromie sans ton direct. En aucun cas cet ordre peut être annulé.

Les contestations éventuelles relatives au présent ordre seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris auquel il est fait attribution de juridiction. Le Comité de rédaction se réserve le droit de refuser toute insertion qui ne conviendrait pas au caractère de la publication.